



Demande d'occupation du domaine public pour un étalage/chevalet

Plusieurs lois et arrêtés municipaux encadrent l'occupation du domaine public par une personne privée :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-24, L 2212-1 et suivants.
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2122-1 à L 2122-4, L 2125-1, L 2125-3, L 2125-4.
- Vu le Code de la Santé Publique section 3 relatif aux bruits de voisinage.
- Vu la Loi du 11 février 2005 en faveur des personnes en situation de handicap.
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 relatif aux bruits de voisinage.
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 relatif aux horaires de fermeture des débits de boissons.
- Vu l'arrêté portant règlement général sur l'occupation du domaine public, terrasse – étalage – objet divers sur le domaine public en lien avec une activité commerciale sédentaire.

Les demandes d'étalage/chevalet doivent être effectuées tous les ans.

L'autorisation est valable durant une année civile, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La demande est à retourner complétée **avant le vendredi 31 mars.**

E-mail : lydie.cande@ville-cognac.fr / commerce@ville-cognac.fr

Tél : 06 79 10 57 18 / 05 45 36 85 60

**Adresse: Régisseur Placier
Les Halles
16100 COGNAC**

I- Renseignements concernant l'établissement

Nom de l'établissement :
Numéro inscription registre du commerce de moins de 3 mois :
Adresse :
N° de téléphone : E-mail :

S'il s'agit de votre 1^{re} demande d'étalage en 2024, merci de compléter les renseignements ci-dessous.
Autrement, veuillez aller directement à la rubrique III.

II-Demande

Type d'établissement :

Propriétaire du fonds de commerce

Nom et Prénom ou Nom de la Société :
Adresse du domicile :
N° de téléphone : Email :

Gérant ou Exploitant

Nom et Prénom :
Adresse du domicile :
N° de téléphone : Email :

Propriétaire des murs

Nom et Prénom ou Nom de la Société :
Adresse du domicile :
N° de téléphone : Email :

Personne en charge d'acquitter la redevance

Nom et Prénom :en qualité de

III – Demande d'étalage

Je sollicite pour l'année 2024 un étalage du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

Au droit de l'établissement un étalage de de longueur (façade du magasin) et de de largeur (se reporter au règlement sur l'occupation du domaine public, article 21).

1 Chevalet et/ou 1 Oriflamme

Un seul chevalet par établissement de 1,20m de haut sur 0,80 m de large sauf CHR (4)

Une seule oriflamme par établissement de 2m de haut sur 0,80m de large.

À titre d'information, les tarifs 2024 sont :

ÉTALAGES	Tarifs
Abonnement annuel (le m ²)	26,30 €
Chevalet, oriflamme (unité)	66,00 €

IV- Pièces à fournir, chaque année :

- ◆ Attestation d'assurance responsabilité professionnelle.
- ◆ Extrait KBIS.

V – Modalités

- ◆ Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.
- ◆ Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.
- ◆ Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
- ◆ Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent.
- ◆ La longueur de l'étalage ne doit pas excéder la longueur de la façade de l'établissement.
- ◆ Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement.
- ◆ Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'un étalage.
- ◆ Aucune structure ou mobilier ne doit sortir du périmètre d'étalage autorisé.
- ◆ Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique.

VI- Engagement

Je soussigné·e, Madame, Monsieur agissant en qualité de propriétaire ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce, sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public un étalage et déclare :

- ◆ Avoir fourni tous les documents demandés.
- ◆ Les informations renseignées ci-dessus conformes à l'installation.
- ◆ Avoir pris connaissance du règlement général sur l'occupation du domaine public et m'engage ainsi à le respecter.

Fait à, le.....

Signature :
Lu et approuvé

Les données collectées seront traitées de manière confidentielle.

Dans le cadre de l'application de la loi du 25 mai 2018, en soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées afin de permettre la création de documents administratifs (type tableurs) facilitant le traitement des demandes individuelles et collectives des établissements de débits de boissons.